

Eric Macé

CADIS (EHESS – CNRS)

Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Article publié dans le *Journal des anthropologues*, Hors-série "Identités nationales d'État",  
2007

### **Des "minorités visibles" aux néo-stéréotypes :**

#### **Les enjeux des régimes de monstration télévisuelle des différences ethnoraciales**

##### Résumé

Dès la fin des années 1990, l'introduction de la notion de "minorités visibles" dans les débats concernant la représentativité ethnoraciale des programmes de la télévision française, a contribué à tendre encore plus le paradoxe français d'une indifférence aux différences conduisant à une indifférence aux discriminations. Or on observe depuis 2004 un basculement spectaculaire de l'ensemble des professionnels de la télévision vers un volontarisme efficace de visibilité des minorités. Cependant, l'apparition croissante de non-blancs contre-stéréotypés ne conduit pas nécessairement à une réduction des stéréotypes positifs ou négatifs de type essentialiste, ni au développement d'anti-stéréotypes réflexifs quant aux "nouvelles ethnicités" propre à la postcolonialité. Ils tendent à l'inverse à légitimer le passage d'un modèle d'intégration "colour blind" à un autre : tandis que les non-blancs étaient marginalisés en raison de l'indifférence aux discriminations, leur nouvelle visibilité a pour corollaire le déni de toute ethnicité non-blanche et des discriminations elles-mêmes.

##### Mots clefs

Discrimination – rapports de race – ethnicité - télévision – stéréotypes – visibilité

Discrimination – race relation – ethnicity - television – stereotypes - visibility

Contrairement aux institutions, la télévision n'a pas vocation à représenter la nation. La télévision est avant tout une industrie culturelle "à risques" mue par les tensions entre les

rentes supposées du conservatisme et les risques supposés de l'innovation, et, symétriquement, entre les gains espérés de l'innovation et les risques de lassitude du conformisme (Hesmondhalgh, 2002). Inscrites dans un marché de plus en plus concurrentiel, de plus en plus transnationalisé et de plus en plus transmédiatique, les chaînes de télévision doivent anticiper sur les attentes supposées d'un public imaginé en articulant ce qu'elles pensent être le conformisme provisoire du moment et les préoccupations collectives et spécifiques alimentées par les incertitudes et les perplexités de la seconde modernité (Ellis, 2002).

Cependant, même si ce n'est pas sa vocation, chacun peut observer que la télévision est constituée par les acteurs eux-mêmes en arène et en scène de représentation de la nation, à l'exemple du mouvement des droits civiques des Noirs américains, prolongeant dans les représentations médiatiques leurs luttes pour la reconnaissance dans le champ politique (Gray, 2004). En France même, la télévision a été transformée en champ de bataille de l'identité nationale et en arène de conflits de définition concernant ce qui est rendu visible et ce qui est laissé invisible (Brekhus, 2005). Là où on ne voyait qu'une équipe nationale de football, on rend soudain visible la diversité "positive" d'une équipe "Black Blanc Beur", avant que ne soit rendue visible l'étrangeté (supposée) à la nation d'une équipe devenue "Black Black Black". Symétriquement, là où on ne voyait que des représentants du peuple français dans l'hémicycle de l'Assemblée Nationale, on rend soudain visible une assemblée nationale "White White White" (mais aussi "male, male, male" en dépit de la loi sur la parité), sortant ainsi de l'invisibilité les mécanismes puissants de discriminations ethnoraciales (et sexistes) directes et indirectes en vigueur au sein du système politique français.

La télévision est ainsi constituée en arène parce que les dynamiques conflictuelles de la sphère publique entre mouvements et contre-mouvements culturels, entre mouvements hégémoniques et contre-hégémoniques, se poursuivent jusque dans le détail d'un choix de programmation, d'un casting de débat ou de fiction, d'un cadrage de reportage, du thème d'un jeu (Macé, 2006a). La télévision est également constituée en scène performative parce qu'elle n'est pas la représentation d'une réalité déjà là, mais la monstration d'un point de vue, la mise en scène d'un cadrage interprétatif, la proposition d'une plus ou moins grande légitimation ou déstabilisation des attendus (Dayan, 2006). Elle est enfin constituée en ressource culturelle, parce que la télévision n'est pas une "culture populaire" à faible légitimité ou une "culture de masse" mystificatrice, mais une offre de "médiacultures" communes à tous qui participe d'une anthropologie contemporaine de l'individu et des identités (Maigret, Macé, 2005). Pour toutes ces raisons, la télévision n'est ni un instrument de mystification des masses ni un divertissement sans conséquences, mais un bon poste d'observation du "travail de l'imagination" des collectifs et des tensions liées à la seconde modernité, en particulier s'agissant de la configuration des identités en régime de postcolonialité glocalisée (Appadurai, 2001 ; Hall, 2007a).

De ce point de vue, il est frappant d'observer comment, entre 1998 et 2006, la télévision française a été constituée en arène et en scène de représentation de la nation et a basculé d'un régime de monstration des minorités non-blanches à un autre, passant d'un régime de color blindness à des politiques volontaristes de visibilisation. Pour comprendre ce basculement, il faut dans un premier temps montrer comment ce sont les dynamiques conflictuelles au sein de la sphère publique française qui ont conduit à transformer les "luttres pour la visibilité" en "problème public", en particulier lors des émeutes des banlieues populaires de novembre 2005. Nous montrerons ensuite que l'apparition croissante de contre-stéréotypes ne conduit

pas nécessairement à une réduction des stéréotypes positifs ou négatifs, ni au développement d'anti-stéréotypes réflexifs quant aux "nouvelles ethnicités" propres à la postcolonialité, ni même à une sortie de la color blindness assimilationniste.

### **De la visibilité déviante à la visibilisation volontariste**

Jusqu'en 1998, la télévision française était le reflet du modèle républicain français : au nom du principe d'égalité entre les individus, il convient d'être "indifférent aux différences", c'est-à-dire ne pas prendre en compte les différences entre les individus et les groupes, afin de ne pas menacer l'unité de la nation en lui opposant des "communautés" fondées sur la race, l'ethnie, le genre, la religion... etc. Cependant, l'effet pervers de cette "indifférence aux différences" est bien connu, c'est celui de l'indifférence aux discriminations dès lors que c'est au nom de l'égalité en droit qu'on s'interdit de prendre en compte les discriminations de fait (Wieviorka, 1996). Certes les non-blancs étaient marginalisés et quasi-occultés, mais ils n'étaient pas invisibles pour autant : bien au contraire, c'est précisément leur déviance à la norme blanche – celle de la majorité de la population française et celle, implicite, de la francité elle-même – qui les rendaient hyper-visibles tout en invisibilisant les discriminations ethnoraciales dont ils étaient les objets.

C'est précisément ce sentiment d'une sous-représentation, d'une occultation et d'un traitement systématiquement stéréotypé des minorités non-blanches qui a été exprimé en 1998 par le Collectif Egalité, composé d'artistes et d'intellectuels noirs et animé par l'écrivaine Calixte Belaya. Au moyen de manifestations publiques destinées à créer l'événement (par exemple la perturbation du festival de Cannes), le Collectif dénonçait explicitement le préjudice d'une télévision française "blanche". C'est-à-dire une télévision aveugle aux transformations d'une

société française de plus en plus diverses en raison des migrations postcoloniales et d'une présence croissante de citoyens français non-blancs descendants de migrants africains ou antillais.

En régime "d'indifférence aux différences" tel qu'il était alors en vigueur en France, cette "lutte pour la visibilité" (Voirol, 2005) n'aurait pas dû être considérée comme un "problème public" (Cefaï, 1996) par crainte d'un "communautarisme ethnique" menaçant, selon la rhétorique républicaine à la française, l'unité de la nation. Mais le président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de l'époque, Hervé Bourges, était personnellement sensible à ces questions et il a pris l'initiative de faire réaliser en 1999 une étude quantitative et qualitative destinée à évaluer la réalité de ces discriminations ethnoraciales. Cette étude, publiée en 2000 et intitulée *Présence et représentation des minorités visibles à la télévision française*, démontrait que les dénonciations du Collectif Egalité étaient justifiées. Lorsque des Noirs sont présents, c'est dans des émissions de sport ou de musique plutôt que dans les programmes ordinaires ou dans les fictions ; lorsqu'ils sont présents dans les fictions, ce sont dans des fictions américaines plutôt que dans les fictions françaises où ils n'ont de toute manière jamais de rôle principal. Quant aux Arabes, ils sont quasi absents de tous les programmes alors qu'ils représentent la majorité des non-blancs en France (CSA, 2000). De ce point de vue, les résultats de ces études rejoignent celles faites aux États-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne, ainsi que d'autres études faites plus tard en France : sur-représentation des Noirs au détriment des autres minorités non-blanches ; sur-représentation des non-blancs dans des genres télévisuels stéréotypés (sport, musique) et sous-représentation dans les publicités, les fictions et les émissions de vie quotidienne ; persistance de stéréotypes négatifs dans les programmes d'information, notamment relatifs aux violences et à la criminalité (Hunt, 2005, Macé, 2007).

Malgré ces résultats, cette étude n'a pas eu d'effets immédiats sur les pratiques des professionnels de la télévision. Tout d'abord parce que le terme de "minorité visible" employé par l'étude est ambiguë. D'un côté, il reconnaît une asymétrie des relations entre une "majorité" et une "minorité". Mais d'un autre côté il occulte ce dont il parle – les rapports sociaux de race – en usant de l'euphémisme "visible". Pour le dire autrement, l'expression "minorité visible" conduit à rendre encore plus visible le fait que ces minorités sont déviantes à la norme blanche, tout en laissant invisibles les processus de discrimination eux-mêmes. Cette manière de prendre en compte la question ethnoraciale tout en l'euphémisant, a ainsi conduit à reproduire les allants de soi hégémonique selon lesquels les non-blancs sont moins sujets à discrimination que marqués (Brekhus, 2005) par leur étrangeté à la francité "normale". La notion de "minorité visible" a ainsi été comprise comme l'équivalent de "issu de l'immigration" à travers l'usage banalisé de la notion absurde de "personnes issues des minorités visibles".

L'autre raison du peu d'effet de cette étude est la très forte résistance qu'elle a rencontrée au sein des instances chargées des politiques d'intégration. Face à la réticence du monde politique et intellectuel français vis-à-vis de la question des discriminations et des minorités, le CSA est ainsi revenu en 2004 sur le principe même d'une telle étude, en se ralliant aux positions classiques de l'égalitarisme à la française défendues par le Haut Conseil à l'intégration. Ce dernier précisait que s'il faut certes regretter les discriminations ethnoraciales et inciter à plus de "diversité", le principe d'indifférence aux différences, fondateur de l'égalité en droit, doit s'appliquer concernant les programmes de télévision. De sorte que, contrairement à l'étude faite en 2000, il convient en la matière de "ne pas quantifier, ne pas nommer" (Macé, 2006b)<sup>1</sup>. Outre ce retour officiel à l'orthodoxie de l'égalitarisme abstrait, on a pu observer qu'en passant ainsi de la notion de "minorité visible" à celle de "diversité", le même processus d'euphémisation a conduit aux mêmes effets. On assiste en effet aujourd'hui

à la banalisation en France de l'expression absurde "personnes issues de la diversité" pour désigner les personnes non-blanches, ce qui signifie bien que le lien avec l'expression "issu de l'immigration" reste maintenu comme matrice de désignation des non-blancs en France (Lapeyronnie, 1993).

Cependant, ce sont les émeutes de novembre 2005 dans de nombreuses banlieues populaires (consécutives à la mort de deux adolescents non-blancs poursuivis abusivement par la police), qui vont conduire à légitimer le basculement vers une politique volontariste. Certes, pendant toute la durée des émeutes, le script interprétatif du gouvernement (Macé, Peralva, 2002), et en particulier du ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy, a consisté à dénoncer ces émeutes non comme une révolte contre le harcèlement policier et les discriminations, mais comme l'expression violente et illégitime de classes dangereuses faites de délinquants non-blancs refusant leur intégration dans la société française (participant ainsi sans doute, en déniaient à tort toute responsabilité de la police et en criminalisant les victimes, à attiser la colère des jeunes émeutiers). A contrario, le président Jacques Chirac est intervenu solennellement à la télévision à la fin des émeutes pour en donner une lecture toute autre<sup>ii</sup>. Il expliquait l'intensité de ces troubles non par un défaut d'intégration d'une minorité, mais par la crise du modèle français d'intégration lui-même. La raison en était, selon lui, que le principe égalitariste d'indifférence aux différences a pour effet pervers de conduire à l'indifférence aux discriminations, corrompant ainsi de l'intérieur l'égalitarisme républicain. Le président Chirac a été ainsi le premier à faire officiellement de la question des minorités et de la diversité non seulement une question libérale de reconnaissance des différences, mais surtout une question sociale et politique relative aux discriminations. C'est pourquoi il a proposé la mise en chantier d'un vaste programme volontariste de lutte contre les discriminations dans tous les domaines, y compris dans celui des programmes de télévision. La dimension performative de

la télévision comme (mise en) scène de l'identité nationale est finalement attestée par l'article 47 de la loi dite de "l'égalité des chances" du 31 mars 2006, stipulant que "Le Conseil supérieur de l'audiovisuel contribue aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle. Il veille notamment à ce que la programmation reflète la diversité de la société française". La question des discriminations dans les programmes de la télévision française a donc été ainsi inscrite, huit ans après l'action du Collectif Egalité, sur l'agenda des institutions et de l'industrie télévisuelle française.

### **Les stéréotypes saisis par le nouveau volontarisme**

Il est de fait observable qu'avant même la promulgation de la loi, ce volontarisme néo-républicain concernant une plus grande "visibilité" des non-blancs a eu des effets à la télévision. En particulier la nomination dès 2004 d'Audrey Pulvar, une journaliste noire à la présentation du *19-20* de France 3, suivie de celle d'Harry Roselmack, également journaliste noir, à la présentation temporaire du *20h* de TF1. Mais c'est vrai aussi dans les programmes ordinaires de télé-réalité, de jeux et même de fictions françaises, alors que c'était jusqu'alors presque exclusivement le monopole des fictions américaines. Ce passage rapide et unanime d'un régime d'indifférence aux discriminations ethnoraciales dans les programmes de télévision à un régime très volontariste a néanmoins de quoi étonner dans un contexte national où cette question a longtemps été occultée et disqualifiée au nom des principes républicains. C'est pourquoi il nous faut en prendre acte et essayer de comprendre les effets de cette reconfiguration.

Se pose tout d'abord la question des catégories de la pratique. Dès lors que la loi valide la légitimité de la lutte contre les discriminations, il faut en élaborer une méthode et des indicateurs. Il y a là souvent une confusion faite avec la notion de "statistiques ethniques" ou "raciales", ou, plus récemment, de "statistiques de la diversité". Or il est clair que d'un point de vue scientifique ces notions n'ont pas de sens dans la mesure où il n'existe nulle essence identitaire raciale ou ethnique dont seraient porteurs des groupes. Ensuite parce que mesurer la "diversité" n'a également pas de sens : toute société est tautologiquement diverse, tout comme chaque individu. C'est pourquoi la question n'est pas celle des identités ethnoraciales mais celle des discriminations à leur sujet. Car si ni les races, ni la réduction culturaliste des cultures à de "l'ethnique" n'existent, les opérations de racialisation et d'ethnisation existent bel et bien. C'est donc de l'observation et de la mesure des actions discriminantes d'ethnisation et de racialisation qu'il s'agit, et non pas de l'observation et de la mesure d'une improbable "vérité ethnoraciale" des individus ou de leur très complexe "travail d'ethnicité" (Poutignat, Streiff-Fénart, 1995). Sur ce point, le CSA devra mettre au point une méthode lui permettant de contribuer pragmatiquement aux objectifs de la loi. Pour ma part, je suggère que l'observation et la mesure du traitement télévisuel différentiel des individus et des groupes en raison de leur appartenance supposée à une catégorie ethnoraciale se fassent sur la base des marqueurs mêmes qui activent ces discriminations dans les pratiques et les représentations. On pourrait ainsi observer, comme il est d'usage dans les pays anglo-saxons, comment les individus "vus comme" des Blancs, des Noirs, des Arabes ou des Asiatiques sont montrés par la télévision, afin de prendre la mesure d'éventuelles disparités de traitement (selon leur distribution dans les genres télévisuels, les rôles principaux et subalternes, les statuts sociaux incarnés...etc.) et analyser en quoi ces disparités peuvent être considérées effectivement comme l'expression de discriminations ethnoraciales (Macé, 2006c).

Cependant, comme on s'en doute, la question d'une plus forte présence des minorités non-blanches dans les programmes de télévision n'épuise pas la question des régimes symboliques de leur monstration télévisuelle. La question qui se pose ici est celle des catégories de l'imaginaire, ou, plus exactement, celle des catégories hégémoniques et contre-hégémoniques qui configurent les imaginaires collectifs, et *a fortiori* nationaux. Il me semble que la notion de stéréotype peut être ici un bon indicateur de la manière dont les régimes de monstration des minorités non-blanches participent ou non à la légitimation symbolique des discriminations. Si on définit les stéréotypes comme l'expression naturalisée d'une asymétrie des rapports de pouvoir - celui de nommer, de montrer, de réduire, d'assigner (Memmi, 1984 ; Said, 1980) – la question n'est pas tant leur existence ou leur persistance que la manière dont ils sont reconfigurés. C'est pourquoi il me semble que la notion classique de stéréotype (positif ou négatif) doit être complétée par celles de contre-stéréotype et d'anti-stéréotype pour rendre compte des déplacements contemporains de ce qui est rendu visible et de ce qui est laissé invisible. Sans perdre de vue la polysémie intrinsèque des récits télévisuels et la diversité de leurs interprétations par des individus divers et complexes, on peut ainsi distinguer plusieurs régimes de monstration des minorités non-blanches, distribuant les individus concernés entre non-stéréotypes, stéréotypes positifs ou négatifs, contre-stéréotypes et anti-stéréotypes. C'est sur cette base méthodologique que je propose d'observer la manière dont la télévision française semble aujourd'hui montrer les minorités non-blanches et analyser leur rapport à l'imaginaire de l'identité nationale en période postcoloniale.

Très nombreux avant que la question des discriminations soit posée, les stéréotypes ethnoraciaux demeurent persistants aujourd'hui. Le stéréotype ethnoracial est l'expression, par excellence, des opérations de racialisation et d'ethnicisation des individus. Dans tous les cas, ce qui est rendu visible, c'est la déviance à la norme blanche des non-blancs, et ce qui est

rendu invisible, c'est le processus de discrimination des non-blancs ainsi que la norme blanche elle-même. Certains stéréotypes sont positifs, ils renvoient à une nature subalterne mais gratifiante du rapport des non-blancs aux blancs : on en trouve de nombreux exemples dans le divertissement, le sport, l'exotisme, les campagnes humanitaires. D'autres stéréotypes sont négatifs : ils renvoient à la duplicité, la fourberie, la jalousie, le naturel, l'incivilisé du non-blanc. Outre les connotations péjoratives liées à l'islam en général (Macé, Guénif-Souilamas, 2006, Deltombe, 2005), le stéréotype négatif sans doute le plus persistant est celui qui affecte la qualité "d'ethnique" à tout individu non-blanc, légitimant ainsi l'allant de soi hégémonique selon lequel tout individu non-blanc est marqué d'une singularité ethnique tandis que les Blancs ne sont pas "ethniques" mais "normaux" et "universels". On en voit des illustrations récurrentes dans le traitement ordinaire des violences urbaines et des émeutes récentes : il ne peut s'agir que de "bandes ethniques", puisqu'ils sont visiblement noirs et arabes comme tout le monde peut le constater à la télévision (Macé, Peralva, 2002).

Outre cette persistance des stéréotypes, on observe l'apparition nouvelle du *non-stéréotype*. Discret, il renvoie au seul acte de présence, lorsqu'il n'y a pas ou peu de récit : par exemple, lorsqu'un non-blanc apparaît comme figurant muet, en arrière plan et sans qualité particulière, d'une fiction ou d'un public de plateau. Effet sans doute des injonctions à la diversité et de la légitimation de cette préoccupation, il existe aujourd'hui de plus en plus de non-stéréotypes en raison d'une plus grande sensibilité des professionnels de la télévision à la diversité des castings (Humblot, 2006).

Mais ce qui frappe le plus dans les transformations récentes des monstrations télévisuelles françaises, c'est l'apparition et la multiplication des *contre-stéréotypes*. Mis au centre du récit, le contre-stéréotype prend le contre-pied du stéréotype en proposant une monstration inversée

: lorsque le stéréotype montre des non-blancs mal intégrés culturellement, exclus socialement ou dans des rôles subalternes, le contre-stéréotype montre des non-blancs de la classe moyenne, voire dans des statuts sociaux prestigieux, et occupant des premiers rôles, comme on le voit si souvent dans les programmes venant des Etats-Unis (Hunt, 2005). Le contre-stéréotype a une vertu : il élargit le répertoire des régimes de monstration légitime des minorités non-blanches, proposant ainsi à la fois un égalitarisme universaliste "colour blind" réalisé et un idéal du moi positif, non-stigmatisé, pour les publics concernés. Cependant, le contre-stéréotype a des limites (Gray, 2004, Hunt, 2005). Tout d'abord, il procède par déni d'ethnicité. En effet, la condition nécessaire à la multiplication des contre-stéréotypes est l'assimilation achevée de ceux qui l'incarnent, leur interdisant toute référence à la spécificité de leur ethnicité sous peine de compromettre la "fiction" de leur assimilation à la blanchitude et donc leur capacité à se présenter comme contre-stéréotype. Le contre-stéréotype procède ensuite par déni des discriminations. Le contre-stéréotype fait comme si les stéréotypes n'existaient pas, comme si les discriminations n'existaient plus, mettant en scène un monde "post-raciste" pouvant servir d'une part à délégitimer la question même des discriminations dans les pratiques au nom de leur abolition dans les représentations, d'autre part à servir ces mêmes discriminations – ainsi lorsqu'un présentateur noir du journal télévisé lance sans sourciller un reportage illustrant la catégorie de "bandes ethniques". On peut trouver deux illustrations récentes de ces contre-stéréotypes. Le premier est le personnage de l'avocat Malik Nasri, joué par le comédien Sofiane Belmouden dans le feuilleton de France 3 *Plus belle la vie*. Bien que manifestement Arabe par son nom et sa physionomie, le personnage s'interdit toute référence à une ethnicité singulière, ne faisant jamais de référence culturelle à sa socialisation et à sa trajectoire familiale, sinon de façon négative et pour mieux marquer sa rupture. Le texte qui présente le personnage sur le site web officiel du feuilleton est un concentré de contre-stéréotype à la française : "Très vite, Malik a compris qu'il devrait

travailler plus fort que les autres pour sortir de son milieu. Né dans les quartiers nord de Marseille, il s'est juré de gravir l'échelle sociale. A force de détermination et de sérieux, il a réussi à quitter la cité pour s'installer au Mistral et terminer ses études de droit. Malik croit aux valeurs du travail et de la République. Bosseur, il ne cache pas son ambition. Jusqu'à négliger parfois sa famille, dont sa jeune soeur Samia, qui trouve refuge auprès de lui après avoir fui un mariage arrangé par ses parents". Le second exemple est également un déni d'ethnicité. Dans le téléfilm produit et diffusé en octobre 2007 par France 2 *Notable donc coupable*, la comédienne Rachida Brakni joue un premier rôle, celui d'une journaliste enquêtant sur les possibles compromissions du maire d'une grande ville dans un réseau criminel d'orgies sexuelles. Cependant, cette particularité du casting n'est pas pris en compte par le scénario puisque ce personnage de journaliste s'appelle Claire Laris, lui interdisant ainsi toute dimension d'ethnicité autre que celle d'une française blanche. Autrement dit, les personnes incarnant les contre-stéréotypes, outre leur seule apparence physique, *pourraient être blanc*, et il ne peuvent faire comme s'ils l'étaient qu'à la condition que soit invisibilisés à la fois les discriminations, les ethnicités non-blanches et même le point de vue de la norme blanche à partir duquel ils sont ainsi gratifiés et promus au rang de contre-stéréotype (Jhally, Lewis, 2005). Ici, plus que jamais, c'est le point de vue hégémonique décrit par Fanon qui commande la monstration : "peau noire, masques blancs" (Fanon, 1952). De ce point de vue, ces nouveaux contre-stéréotypes peuvent être considérés comme des néo-stéréotypes : comme le soulignait déjà Stuart Hall, nous avons affaire ici à un affichage des différences "qui ne fait aucune différence" du point de vue de l'économie générale des discriminations ethnoraciales (Hall, 2007b, p. 217).

On comprend mieux ainsi les raisons pour lesquelles la multiplication des contre-stéréotypes se fait à moindre coût symbolique, puisque loin de relativiser l'implicite normatif blanc de la

francité ils contribuent à sa légitimation. De ce point de vue, il est frappant de constater le synchronisme hégémonique entre la multiplication volontariste des contre-stéréotypes dans les régimes de monstration télévisuelle des non-blancs et le volontarisme politique s'agissant du casting gouvernemental (et de lui seul, puisque le parlement français est demeuré quasi exclusivement blanc et masculin). On y observe d'ailleurs les mêmes limites et effets pervers en matière de déni d'ethnicité – sous peine de procès en intégration – et de déni des discriminations. Le cas de Rachida Dati, ministre de la justice d'origine maghrébine et la plus emblématique du volontarisme politique contre-stéréotypé, en concentre tous les aspects. Il lui est ainsi symboliquement quasi interdit de faire mention d'une ethnicité particulière au nom de sa parfaite intégration / assimilation, et ceci d'autant plus qu'elle doit montrer un soutien sans faille à une politique gouvernementale de lutte sévère contre l'immigration maghrébine et africaine (dite "immigration subie"), au profit d'une immigration "blanche" venue d'Europe de l'Est (dite "immigration choisie"). Une citation du journal *Libération* résume, à la fois dans son énoncé et dans son énonciation, ces dimensions aujourd'hui hégémoniques du contre-stéréotype / néo-stéréotype<sup>iii</sup> : "Les proches de la ministre expliquent son silence sur les tests ADN parce qu'elle a pour ligne de conduite d'éviter d'intervenir sur des sujets où on veut l'entendre "au prétexte qu'elle est fille d'immigrés". Pas question pour elle de se laisser enfermer "dans la case où on veut la mettre". L'argument, *très recevable*, serait encore plus pertinent si Nicolas Sarkozy ne passait son temps à l'ériger en symbole justement d'une intégration réussie" (c'est moi qui souligne le registre d'énonciation du journaliste, qui semble ainsi indiquer qu'il partage l'idée que le contre-stéréotype n'est possible que par ce double déni).

Cependant, malgré leur prolifération récente, les contre-stéréotypes ne recouvrent pas la totalité des régimes de monstration. On observe également aussi des *anti-stéréotypes*, qui ne

sont pas nécessairement d'apparition récente, mais qui tendent également, dans une dynamique plutôt contre-hégémonique, à se montrer plus nombreux. L'anti-stéréotype est défini par le fait qu'il constitue les stéréotypes comme la matière même de sa réflexivité, conduisant ainsi, en les rendant visibles, à déstabiliser les attendus essentialistes, culturalistes et hégémoniques de l'ethnoracialisation des minorités, mais aussi de la "normalité" blanche de la majorité, que ce soit sur le ton de l'humour, de l'interpellation plus directe ou à travers la complexité des récits fictionnels (Hall, 2007c). L'incarnation française la plus célèbre de l'anti-stéréotype est sans doute l'humoriste Jamel Debbouze, qui fonde son succès précisément sur la mise en scène moqueuse des stéréotypes ethnoraciaux ordinaires de la culture française contemporaine, Blancs compris. On se souvient sans doute de son intervention lors du journal de 13h d'Antenne 2 en 1999, lorsque, invité par le présentateur Rachid Arhab (incarnant l'un des tout premiers contre-stéréotypes de la télévision française) pour parler de ses succès sur scène, il a passé son temps à poser à son interlocuteur cette question : "Ça vous dérange pas monsieur Rachid Arhab si je vous appelle monsieur Rachid Arhab ?", soulignant ainsi le caractère exceptionnel d'un journal télévisé français donnant les premiers rôles à deux "Arabes". On connaît cependant trop les limites du rôle de bouffon (qui transgresse les tabous, mais dans les seules limites de l'amusement des dominants) pour s'en tenir à cette illustration. On trouve d'autres anti-stéréotypes dans les informations, lorsque les personnes concernées par les stéréotypes les contestent en les révélant. Ainsi le footballeur Lilian Thuram, déclarant dans le journal sportif *L'Equipe* qu'il n'est pas noir, en tout cas pas dans le sens de l'assignation ethnoraciale qui lui est faite, et qu'il ne se définit comme tel que lorsque c'est lui qui fait appel à l'inscription historique et culturelle de ses origines antillaises<sup>iv</sup>. Ou bien certaines interviews de jeunes émeutiers lors des reportages de novembre 2005 où, dans un propos très argumenté, expliquent clairement le sens politique de leur révolte contre le harcèlement policier et ses bavures produits par les politiques publiques sécuritaires du

gouvernement<sup>v</sup>. On trouve également depuis peu quelques anti-stéréotypes dans la fiction française, comme dans la nouvelle série policière *Les Bleus, premiers pas dans la police* sur M6, qui joue avec les codes des stéréotypes ethnoraciaux par un mélange de gravité et d'humour, avec néanmoins toute l'ambivalence de l'exercice. On y montre certes pour la première fois un personnage principal joué par une jeune femme aux traits asiatiques ("Laura Maurier", joué par Elodie Yung), mais elle ressemble de façon stéréotypée aux autres personnages asiatiques féminins de fiction, c'est-à-dire n'ayant pas froid aux yeux (à tendance garçonne) et d'apparence émotionnelle froide (à l'exemple de "Cristina Yang" dans la série américaine *Grey's Anatomy*, ou des personnages incarnés par l'actrice sino-américaine Lucy Liu). Le cas du feuilleton *Plus belle la vie* sur France 3 est plus ambiguë, mais c'est sans doute la seule fiction française à avoir, en octobre 2007, intégré parmi les personnages principaux de cette fiction chorale une jeune fille portant le foulard islamique, objet tabou en France depuis son interdiction dans les écoles en 2004 au nom d'une conception discutable de la laïcité (Guénif-Souilamas, Macé 2006). Cependant Djamila (jouée par Dounya Hdia) n'est pas française mais algérienne et loin d'être une adepte du néo-islam moderne à la française, elle défend des valeurs musulmanes très traditionalistes. Enfin, certes elle n'est présentée ni comme une islamiste menaçante, ni comme une victime de l'islamisme, mais elle est néanmoins montrée comme une super-victime du racisme blanc et de son propre traditionalisme : violée par des faux policiers, elle n'ose parler de son malheur par honte et se fait elle-même justice en tuant un policier innocent avant de se suicider pour échapper à son arrestation et à sa honte. Sur cette question de la monstration des musulmanes, il faudra sans doute encore attendre avant d'avoir des propositions françaises de fictions anti-stéréotypée tel que les proposent les télévisions anglo-saxonnes (Gillespie, 2003), et comme en témoigne cette phrase de dialogue tiré de la série canadienne anglophone *La petite mosquée dans la prairie*, diffusé à l'été 2007 par Canal+, et qui met en scène les dynamiques subversives des

acculturations réciproques dans un monde de migrations postcoloniales telle qu'elle vécue par une famille d'origine pakistanaise dans un village canadien : "peut-on ne pas porter le foulard islamique pendant les cours d'aquagym si le prof est gay ?".

L'espace pour le développement de tels anti-stéréotypes est doute fonction de la capacité des acteurs concernés à problématiser les régimes de monstration télévisuels des minorités non-blanches au-delà de la question du nombre. Les programmes de télévision restent ainsi ouverts aux transformations, dans un sens comme dans un autre, des référentiels controversés qui font les imaginaires de l'identité nationale.

#### Références bibliographiques

- APPADURAI A., 2001. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris, Payot.
- BREKHUS W., 2005. "Une sociologie de l'invisibilité : réorienter notre regard". *Réseaux*, 129-130 : 243-272.
- CEFAI D., 1996. "La construction des problèmes publics. Définition de situation dans des arènes publiques", *Réseaux*, 75 : 43-66.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL, 2000. *Présence et représentation des minorités visibles à la télévision française*. Rapport non publié.
- DAYAN D., 2006. "Quand montrer c'est faire" in DAYAN D. (dir.) *La terreur spectacle*. Bruxelles, De Boeck Université.
- DELTOMBE T., 2005. *L'islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*. Paris, La Découverte.
- ELLIS J., 2002. *Seing things. Television in the age of Uncertainty*. London, IB Tauris.
- FANON F., 1952. *Peau noire, masques blancs*. Paris, Seuil.
- GILLESPIE M., 2003. "From Comic Asians to Asian Comics: Goodness Gracious Me, TV Comedy and Ethnicity" in M. Scriven and E. Roberts (eds.) *Group Identities on French and British Television*. Oxford, Bergham.
- GUÉNIF-SOUILAMAS N., MACÉ E., 2006. *Les féministes et le garçon arabe*. Paris, l'aube.

- GRAY H., 2004. *Watching Race. Television and the Struggle for Blackness*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- HALL S., 2007a. "Quand commence le postcolonial ? Penser la limite", in HALL S., *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*. Paris, éd. Amsterdam.
- HALL S., 2007b. "Quel est ce 'noir' dans culture populaire noire ?", in HALL S., *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*. Paris, éd. Amsterdam.
- HALL S., 2007c. "Nouvelles ethnicités", in HALL S., *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*. Paris, éd. Amsterdam.
- HESMONDHALGH D., 2002. *The Cultural Industries*. London, Sage.
- HUMBLOT C., 2006. "Que font donc les chaînes ?", in *Médiamorphoses*, 17 : 62-66.
- HUNT D. (dir.), 2005. *Channeling Blackness. Studies on Television and Race in America*. New York, Oxford University Press.
- JHALLY S., LEWIS J., 2005. "White responses: The Emergence of Enlightened Racism", in HUNT D. (ed) (2005) *Channeling Blackness. Studies on Television and Race in America*. pp. 74-88. New York, Oxford University Press.
- MACE E., 2006a. *Les imaginaires médiatiques. Une sociologie postcritique des médias*. Paris, éd. Amsterdam.
- MACE E., 2006b. "Ne pas quantifier, ne pas nommer. L'impossible lutte contre les discriminations dans les programmes de la télévision française", in GUENIF-SOUILAMAS N., *La république mise à nu par son immigration*. Paris, La Fabrique.
- MACE E., 2006c. *La société et son double. Une journée ordinaire de télévision*. Paris, Armand Colin.
- MACE E., 2007. "Comment mesurer les discriminations ethnoraciales à la télévision ? Une comparaison internationale", in RIGONI I., *Qui a peur de la télévision en couleurs ?* Montreuil, Aux lieux d'être.
- MACE E., PERALVA A., 2002. *Médias et violences urbaines. Débats politiques et construction journalistique*. Paris, La documentation française.
- MAIGRET E., MACE E., 2005. *Penser les médiacultures. Nouvelles pratiques et nouvelles approches de la représentation du monde*. Paris, Armand Colin.
- MEMMI A., 1957. *Portrait du colonisé*. Paris, Gallimard.
- POUTIGNAT S., STREIFF-FENART J., 1995. *Théories de l'ethnicité*. Paris, PUF.
- SAID E., 1980. *L'orientalisme. L'orient créé par l'occident*. Paris, Seuil.
- VOIROL O., 2005. "Les luttes pour la visibilité. Esquisse d'une problématique", *Réseaux*, 129-130 : 243-272.

WIEVIORKA M. (dir.), 1996. *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*. Paris, La Découverte.

---

<sup>i</sup> Ce point de vue a été réaffirmé le 15 novembre 2007 par le Conseil Constitutionnel qui considère comme illégitime toute mesure statistique des discriminations ethnoraciales indirectes au moyen d'indicateurs ethnoraciaux, au nom du principe égalitariste abstrait d'indifférence aux différences.

<sup>ii</sup> Allocution télévisée du 14 novembre 2005.

<sup>iii</sup> "Rachida Dati mise à l'examen", *Libération*, 15 octobre 2007.

<sup>iv</sup> *L'Equipe*, 29 juin 2006.

<sup>v</sup> Journal de 20 heures, France 2, 6 novembre 2005.